

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les rapports entre Studio Wildbee et le client sont soumis aux présentes conditions sauf convention dérogatoire expresse convenue par écrit.
Toute clause contraire figurant sur un document émanant du client, est réputée non écrite et par conséquent inopposable.

1. CONDITIONS DE LOCATION

Tous travaux, locations ou prestations de service doivent faire l'objet d'un bon de confirmation de la part du client.

- Tout travail exécuté chez Studio Wildbee donne lieu à l'établissement d'un bon de réception signé par le client, qui récapitule les diverses prestations et sert de base à la facturation.
- Le client déclare avoir parfaite connaissance des locaux, équipements et matériels mis à sa disposition. Il reconnaît en outre avoir pris le matériel en parfait état de marche et s'engage à le restituer dans le même état.
- En cas de détérioration des locaux, équipements et matériels, les travaux de réparations seront en totalité à la charge du client.

Documents obligatoires pour la location du studio :

- Attestation d'assurance,
- KBIS, ou carte d'identité pour les particuliers,

Dispositions générales

Le Client déclare avoir toutes les compétences nécessaires, légales et matérielles, à la signature du présent Contrat et avoir disposé de toutes les informations et compétences de la part du Prestataire à cet égard.

Assurances

Le Client garantit avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à la réalisation de ses prestations au sein d'un lieu en location.

2. RÉSERVATION / ANNULATION

Un acompte de 30% est demandé pour la réservation du studio. Seul ce versement confirme définitivement la réservation du studio.

En cas d'annulation, le client doit en informer le Studio Wildbee 10 jours à l'avance, l'acompte, dans ses conditions sera remboursé.

3. FACTURATION

Le temps d'occupation du studio loué est facturable à l'heure, en heures supplémentaires si débordement du temps d'occupation prévu sur le devis,

- les dimanches et jours fériés, suivant un tarif spécial.

4. PAIEMENT

Un chèque de caution obligatoire de 1500€ non encaissé pour la location du studio est demandé.

A l'issue de la prestation, Le Client versera, le montant total de la facture, par chèque libellé à l'ordre de la SARL Wildbee, par virement bancaire sur le compte de Wildbee ou en carte bancaire.

Code banque : 30004 / Code guichet : 000815

Numéro de compte : 00010148473 / Clé RIB : 22

Iban : FR76 3000 4008 1500 0101 4847 322 / Code BIC : BNPAFRPPXXX

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, des pénalités calculées sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros.

6. RESPONSABILITÉ

Le client reconnaît Studio Wildbee exonéré de toute responsabilité. En conséquence, le client abandonne tous recours à l'égard de Studio Wildbee, concernant :

- Les dommages corporels qui pourraient intervenir dans les locaux du Studio Wildbee à toute personne présente pour son compte
- Les dommages matériels (détérioration de costumes, appareils, accessoires, documents ou tout autre bien) et immatériels
- Les vols : cette clause majeure ne saurait souffrir d'aucune exception

Le Client s'engage à adopter un comportement respectueux des autres clients du lieu, à ne pas adopter de comportement dangereux et dans le respect de leur vie privée ainsi que du secret des affaires les concernant, que ce soit à leur égard comme à celui du Prestataire. Le Client s'engage à ne pas agir de manière contraire à la loi et aux bonnes mœurs et à agir dans les règles de l'art.

Le Client s'engage à respecter les jours et horaires fixés sur le devis.

*Le nombre maximum de personnes autorisées dans le « Studio » est de 9.**

Au delà une demande spéciale doit être émise de la part du Client.

***Mesures Sanitaires exceptionnelles – COVID 19**

Pour garantir la sécurité de toutes les personnes présentes au Studio WILDBEE, le PRESTATAIRE prend des mesures exceptionnelles et obligatoires. Le CLIENT s'engage à respecter ces mesures, dans le cas contraire, le PRESTATAIRE peut décider de l'annulation de la prestation et de l'interdiction d'accès au STUDIO des équipes concernées.

Les mesures sont les suivantes :

- 14 personnes maximum autorisées
- Port du masque de protection obligatoire + gestes barrières
- Technicien Plateau / Lumière imposé. Lui seul peut manipuler le matériel mis à disposition lors de la LOCATION (trépieds, pantographes, lumières, diffusions, cablage, etc) afin de limiter les transmissions par surfaces.

7. CAS FORTUIT ET DE FORCE MAJEURE

Studio Wildbee est libéré de toute obligation de location même confirmée, pour tout cas fortuit ou en force majeure tel que inondation, incendie, lock out, sans que cette liste puisse être limitative.

8. INDEPENDANCE DES PARTIES

Les dispositions du présent Contrat ne sauraient constituer ni être interprétées comme constituant un lien de subordination, de préposition, une société en participation, une entreprise, une société de fait ou créée de fait, ou un mandat de la Société ou de ses préposés à l'égard ou avec le Prestataire ; aucune des Parties ne pouvant engager l'autre à l'égard des tiers.

Il est expressément entendu que le Prestataire agira en qualité de prestataire de services indépendant en exécutant le présent Contrat et restera seul employeur de ses employés. Les salariés et accompagnants du Client demeurent sous sa responsabilité, son autorité, sa direction, sa surveillance exclusive.

9. CONTESTATION

En cas de contestation d'une facture, le client devra formuler ses observations au plus tard dans les 3 jours de sa réception, le cachet de la poste faisant foi. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

En cas d'engagements non tenus ou de retour d'effets impayés, les frais de banque, agios, correspondance et timbre, ainsi que les frais de contentieux et de poursuite judiciaire seront supportés par le client qui s'y engage.

10. JURIDICTION

En cas de litige, seuls les tribunaux de PARIS seront compétents, y compris en cas de pluralité de défendeur et d'appel en garantie.